

ASPB

Association pour la sauvegarde du patrimoine bâti breillois

06540 Breil-sur-Roya
www.ASPB.fr – contact@aspb.fr

Association loi 1901 – JO du 13 avril 2013

Conférence de consensus pour la définition d'un projet de restauration durable du village historique de Breil-sur-Roya

Conclusion de la Conférence

DOCUMENT N°1/4 Compte-rendu du déroulement

Le présent compte-rendu du déroulement de la Conférence de consensus (Document n°1) est accompagné de trois documents de conclusions :

Document 2 : Conclusions relatives à l'inondabilité du village

Document 3 : Conclusions relatives aux immeubles sinistrés par dissolution du gypse sous le secteur Brancion

Document 4 : Conclusions relatives à la valorisation globale du village historique de Breil

Déroulement global de la conférence

Le document de cadrage initial de la Conférence, validé par l'AG 2022 de l'ASPB, a défini les objectifs de la Conférence comme suit.

La Conférence de consensus pour le village de Breil, qui se déroulera sur une année, a les objectifs suivants :

- Identifier et qualifier le contexte physique et socio-économique qui a abouti à l'état de dégradation actuel du village de Breil en général, et du secteur Brancion, en particulier ;
- Dans ces domaines, engager les études nécessaires à l'évaluation d'une stratégie pour une restauration durable du village, permettant sa revitalisation ;
- Cerner les difficultés et les points de controverse qui nécessitent un arbitrage éclairé et des moyens appropriés ;
- Etablir une liste d'objectifs opérationnels réalistes pour restaurer le village et le revitaliser,
- Finaliser des recommandations pragmatiques, définir une feuille de route pour les responsables de la programmation et de la mobilisation des moyens publics, et d'un cahier des charges pour la mise en œuvre de solutions durables.

Les membres de la Conférence de consensus pour la définition d'un projet de restauration durable du village historique de Breil-sur-Roya, se sont réunis pendant l'année 2022, en ateliers thématiques et en réunions publiques.

Le Comité d'organisation, initialement prévu pour être élargi à des volontaires et à la municipalité, a, en raison de réticences aux engagements formels des participants, été assuré par le Conseil d'administration de l'ASPB, initiateur de la Conférence, qui s'était engagé à pourvoir aux tâches et aux besoins logistiques, ainsi qu'au suivi opérationnel de la Conférence pendant toute la durée du processus.

Huit ateliers thématiques ont ainsi été définis pour faciliter les discussions.

- Atelier n°1 « Réduction du risque d'inondation dans le village »
- Atelier n°2 « Stabilisation des sols et ouvrages enterrés du secteur de gypse érodé »
- Atelier n°3 « Prise en compte du risque sismique par les projets modifiant le bâti »
- Atelier n°4 « Réaménagement et valorisation des espaces publics »
- Atelier n°5 « Valorisation des patrimoines paysager et bâti »
- Atelier n°6 « Evaluation du contexte et des perspectives sociaux et économiques »
- Atelier n°7 « Définition des contraintes juridiques, responsabilités publiques et privées »
- Atelier n°8 « Optimisation de la gestion des risques et désastres pour un territoire résilient »

Les ateliers thématiques 1 à 5 se sont réunis mensuellement entre janvier et juillet.

L'atelier 6, peut-être moins attractif, n'a pas trouvé les compétences lui permettant de travailler efficacement, et ses résultats sont insatisfaisants.

L'atelier 7, ne s'est réuni de façon formelle que pour son lancement, puis ses membres et experts se sont mis à disposition des autres ateliers, pour répondre aux questions posées.

L'atelier 8, dont les membres peu nombreux faisaient partie d'autres ateliers, ne s'est jamais réuni formellement, mais les questions relatives aux risques et aux difficultés de progression des secours, dans le village, ont été exprimées pendant les réunions des autres ateliers, puis intégrées dans les cahiers de références des autres ateliers concernés, et dans les conclusions de la Conférence.

Les sujets discutés ont rencontré moins de controverses qu'envisagé : les constats et les attentes des participants ont été assez rapidement consensuels, ce qui a allégé les travaux d'arbitrages éclairés prévus, et écourté la période des réunions, initialement envisagée sur l'année entière, au profit de la mise en forme des résultats obtenus, finalement très abondants.

Les réunions publiques rendant compte de l'avancement des travaux ont suivi le même rythme et ont également été suspendues après juillet pour les mêmes raisons.

Après un congé estival dédié à la mise en forme des Cahiers de références, début octobre une réunion de rentrée a précédé la finalisation des Cahiers et la rédaction des conclusions.

Il faut constater que les jeunes adultes ont été peu représentés, et qu'ainsi, les attentes des jeunes ménages pour l'amélioration de l'attractivité du village ne sont pas exprimées.

Pour les raisons énoncées plus haut, le déroulement et l'organisation prévisionnels, très/trop, formels, visant la garantie d'un débat démocratique, ont été allégés.

La méthodologie finalement appliquée a été la suivante :

- Chaque atelier a vérifié en interne le caractère représentatif et transparent de ses productions écrites, diffusées à chaque étape pour information et vérifications.
- Les réunions mensuelles ont été l'occasion de compléter / réorienter les questionnements.
- Les expertises recherchées pour répondre à certaines questions règlementaires et techniques liées aux risques et catastrophes ont été réunies sous différentes formes, en fonction des sujets et des besoins effectifs.
- Les attentes des résidents du village pour la mise en valeur de l'environnement bâti et naturel (abords) ont été listées et mises à jour au fil des mois.
- Les documents de travail produits par les ateliers ont été mis en ligne, notamment des « Cahiers de références » dont le but est de décrire, en les documentant, les différentes situations techniques, juridiques, historiques, patrimoniales... et leur évolution, à l'appui des attentes finales et conclusions.

En décembre 2022, le présent compte-rendu de déroulement de la Conférence et ses trois annexes de conclusions ont été diffusés aux participants pour avis et corrections.

Puis, en janvier 2023, ils ont été communiqués à un public élargi aux abonnés des réseaux sociaux de l'ASPB, en vue de la séance finale de la Conférence.

La réunion finale de la Conférence 2022, qui a suivi l'AG annuelle de l'ASPB, le 28 janvier 2023, a validé les documents sous leur forme définitive, afin qu'ils puissent être transmis officiellement au Maire de la commune, au Président de la Carf, au Préfet des Alpes-Maritimes et à l'architecte des Bâtiments de France.

Documents de travail produits par les ateliers

Les ateliers ont produit des « cahiers de références » relatif à leurs activités. Chaque cahier est consacré à un des aspects de la problématique globale de valorisation du village historique. Les informations réunies dans les cahiers sont documentées. Elles décrivent les aspects techniques ou règlementaires de la situation, sans analyse ou conclusion. Ces documents, sur lesquels s'appuient les conclusions de la conférence, permettent aux acteurs en charge de la définition d'un projet de restauration durable du village historique de Breil-sur-Roya, de retrouver aisément des informations utiles à l'étude du projet.

N-B : Cette compilation d'observations intègre des données issues de travaux antérieurs réalisés pour l'ASPB depuis 2013.

Titre (Atelier chargé de l'élaboration)	Dernière MAJ validée
Cahier de références n°1 – Description des berges et du lit de la Roya en amont du village – Secteur Tana – Veil (A charge de l'Atelier 1 Inondation)	10/08/22
Cahier de références n°2 – Description des berges et du lit de la Roya en amont du village – Secteur Giandola – Canon (A charge de l'Atelier 1 Inondation)	10/08/22
Cahier de références n°3 – Description des berges et du lit de la Roya en amont du village – Secteur Aïgara (A charge de l'Atelier 1 Inondation)	27/08/22
Cahier de références n°4 – Description des berges et du lit de la Roya aux abords du village – Secteur Sélés – Village (A charge de l'Atelier 1 Inondation)	05/09/22
Cahier de références n°5 – Crues historiques à Breil, Alex et enseignements (A charge de l'Atelier 1 Inondation)	08/09/22
Cahier de références n°6 – Eléments conditionnant le comportement hydraulique de la Roya à hauteur du village de Breil (A charge de l'Atelier 1 Inondation)	05/09/22
Cahier de références n°7 – Historique référencé des tassements de sols et des circulations d'eaux documentés aux abords du secteur Brancion dans le village de Breil (A charge de l'Atelier 2 Gypse)	09/09/22
Cahier de références n°8 – Observations relatives aux voiries et aux facilités de déplacements dans le village (A charge de l'Atelier 4 Urbanisme et aménagements)	17/10/22
Cahier de références n°9 – Inventaire foncier des immeubles affectés directement et indirectement par les tassements de sols (A charge de l'Atelier 2 Gypse)	Non validé début janvier
Ancien document de l'ASPB réviser. Mise à jour non réalisée.	
Cahier de références n°10 – Cadrage règlementaire exigible pour les travaux lourds et démolitions dans les îlots anciens du village de Breil, en zone sismique 4 (A charge de l'Atelier 3 Sismique)	22/09/22
Cahier de références n°11 – Nuancier des façades du village de Breil (A charge de l'Atelier 5 Valorisation des Patrimoines)	22/02/22
Cahier de références n°12 – Eléments définissant le contexte juridique du droit de construire et aménager, et du règlement du sinistre Brancion, dans le village de Breil-sur-Roya (A charge de l'Atelier 7 Juridique)	17/10/22
Cahier de références n°12 –Eléments contextuels de l'urbanisme du secteur Village – Casté – Saint-Antoine	17/10/22
Cahier de références n°14 – Pré-inventaire des petits patrimoines matériels du village de Breil. Volume 1 : Intramuros (A charge de l'Atelier 5 Valorisation des Patrimoines)	05/11/22
Cahier de références n°15 – Pré-inventaire des petits patrimoines matériels du village de Breil. Volume 2 : Abords aménagés (A charge de l'Atelier 5 Valorisation des Patrimoines)	Non validé début janvier
Travail non finalisé, en cours. Réponses écrites aux questions de droit posées par l'atelier n°2 : LES EFFONDREMENTS IMMOBILIERS DE BREIL-SUR-ROYA. (A charge de l'Atelier 7 Juridique)	14/10/22

Conclusions issues des discussions en ateliers

Trois documents de conclusions, joints à ce compte-rendu, ont été rédigés à partir des notes prises pendant les discussions d'ateliers. Ces documents traduisent trois grandes familles de préoccupations « trans-ateliers ».

- Document 2 : Conclusions relatives à l'inondabilité du village

Ces conclusions impliquent plus spécifiquement les observations et attentes des ateliers 1 (inondations), 7 (juridique) et 8 (gestion des risques)

 Document 3 : Conclusions relatives aux immeubles sinistrés par dissolution du gypse sous le secteur Brancion

Ces conclusions impliquent plus spécifiquement les observations et attentes des ateliers 2 (gypse), 3 (séismes), 7 (juridique) et 8 (gestion des risques)

- Document 4 : Conclusions relatives à la valorisation globale du village historique de Breil

Ces conclusions, qui n'impliquent pas significativement des aspects juridiques, au-delà des risques concernant certains immeubles, concernent plus spécifiquement les ateliers 4 (urbanisme, espaces publics), 5 (valorisation des patrimoines), 6 (contexte social et économique) et 8 (gestion des risques)

Chacun des documents de conclusion comprend trois parties :

- Considérations issues des discussions et des travaux menés pendant la Conférence
- Attentes légitimes exprimées par les conférenciers
- Conclusions des conférenciers si les attentes ne sont pas satisfaites

Diffusion des résultats

Un espace spécifique a été créé début 2022 sur le site internet de l'association pour mettre en ligne les documents validés par les ateliers.

- Lien vers l'espace Internet de la Conférence (9 pages dédiées) : https://aspb.fr/conference-de-consensus

En outre, les activités annoncées dans l'espace « Actualités » du site Internet de l'ASPB,

- Lien vers l'espace actualités : https://aspb.fr/actualites

ont été relayées sur les réseaux sociaux les plus utilisés par les Breillois :

- Facebook : groupe <u>ASPB Village de Breil | Facebook</u>
- Instagram : groupe aspb_breilsurroya.